
Le citoyen Moline, secrétaire-greffier à la Convention fait hommage de 2 hymnes en l'honneur de l'Etre Suprême, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Le citoyen Moline, secrétaire-greffier à la Convention fait hommage de 2 hymnes en l'honneur de l'Etre Suprême, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 235-237;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13860_t1_0235_0000_14

Fichier pdf généré le 30/03/2022

malveillants, et d'assurer le succès des sages institutions sur lesquelles vous avez fondé l'égalité, la liberté et la prospérité publique ».

ANDREYON, CHABERT (*maire*), BOUTEL, GAL-
LAND, HUGUES, TAVERDON, SEGUIER, RAMEL, BO-
REL [et 14 signatures illisibles].

40

La société populaire de Rosselgène (1), ci-devant Saint-Avoid, témoigne son indignation contre les perfides qui ont voulu attenter à la liberté française dans deux de ses représentants.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

41

Les administrateurs et agent national provisoire du district du Faouët (3) félicitent la Convention de ce qu'elle a reconnu l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme, qui fait une jouissance pour l'homme vertueux.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Le Faouët, 6 prair. II] (5).

« Citoyens représentants,

Vous venez encore de confondre l'espoir de nos ennemis en rendant votre décret solennel du 18 floréal. L'existence d'un dieu est la consolation de l'homme de bien, comme elle est le supplice des méchants. L'immortalité de l'âme est une jouissance pour l'homme vertueux et perpétue son bonheur au-delà du tombeau; grâce à votre décret la probité, la vertu ne seront plus de vains noms, et les français ne seront pas en horreur aux nations comme un peuple de scélérats athées. Bénis soient mille fois nos législateurs, ils viennent, par la sainte profession de foi qu'ils ont proclamée, de se couvrir d'une nouvelle gloire qui triomphera des temps et vivra dans la postérité. »

ROPERT, LEGOUMIER, FHBARGAY, BARGAIN,
ROUSSEAU.

42

L'administration du département de l'Arrière instruit la Convention nationale que le citoyen Desfaures, de la commune de Foix a fait un don patriotique, consistant en biens-fonds ou en rente, dont le capital se monte à la somme de 80,520 liv. 5 décimes.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des domaines nationaux (6).

- (1) Moselle.
- (2) P.V., XXXVIII, 286. Bⁿ, 15 prair. (suppl^t).
- (3) Morbihan.
- (4) P.V., XXXVIII, 286. Bⁿ, 15 prair. (suppl^t).
- (5) C 305, pl. 1146, p. 15.
- (6) P.V., XXXVIII, 287. Bⁿ, 14 prair. (suppl^t) et 19 prair. (suppl^t).

43

Les membres du comité révolutionnaire du Nord, du 2^e arrondissement de la commune d'Amiens (1), témoignent à la Convention toute l'horreur dont ils ont été pénétrés au récit de l'attentat commis sur les représentants du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois. Et vous tous, législateurs, nous vous portons dans nos cœurs: recevez notre profession de foi de déjouer les intrigans, surveiller les âmes sans énergie, protéger les malheureux, faire exécuter vos décrets; voilà notre mission, elle sera remplie, ou notre sang scellera notre attachement à l'unité et à l'indivisibilité de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Amiens, 10 prair. II] (3).

« Citoyens Législateurs,

Déjà depuis longtemps vous avez décrété que les armées avaient bien mérité de la patrie; depuis longtemps aussi nos ennemis voient avec fureur nos succès. Trop lâches pour avouer hautement leur défaite, c'est par des forfaits qu'ils veulent se venger; ne pouvant acheter des victoires par les trahisons, ils voudraient retarder leur perte par des crimes; ils osent, les infâmes, soudoyer dans l'intérieur lorsque leurs tentatives sont infructueuses aux frontières; vous avez su, Législateurs, déjouer leurs complots pervers, vous saurez également les crimes que sans doute ils méditent encore dans l'ombre des ténèbres; c'est pour étayer des trônes chancelants que de vils assassins préparent la mort aux plus ardents amis de la liberté; c'est pour consolider le grand édifice de la République que chaque français défendra ses représentants.

Robespierre, Collot, et vous tous, Législateurs, nous vous portons dans nos cœurs, recevez notre profession de foi. Déjouer les intrigans, surveiller les âmes sans énergie, protéger les malheureux, faire exécuter vos décrets, voilà notre mission, elle sera remplie ou notre sang scellera notre attachement à l'unité et l'indivisibilité de la République. »

THULLIER, GODART, CARTOY, DEBAUSSAUX, P.
BLONDELLE, MEMEREL, ROUYER, RIVILLON,
CEULLIG [et une signature illisible].

44

Le citoyen Moline, secrétaire-greffier attaché à la Convention, fait hommage de deux hymnes en l'honneur de l'Être-Suprême, pour la fête du 20 prairial, suivant le décret du 18 du même mois.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

- (1) Somme.
- (2) P.V., XXXVIII, 287. Bⁿ, 15 prair. (suppl^t).
- (3) C 305, pl. 1146, p. 14.
- (4) P.V., XXXVIII, 287. Bⁿ, 15 prair.; J. Mont., n° 38; J. Sablier, n° 1356; Ann. R.F., n° 186; J. Fr., n° 617; Feuille Rép., n° 335.

HYMNE SANS CULOTIDE
EN L'HONNEUR DE L'ÊTRE SUPRÊME

Pour le 20 prairial. Décrété par la Convention nationale le 18^e floréal II.

1^{re} strophe

sur l'air : *des Marseillois*

Une République naissante
Paroît dans toute sa splendeur.
Nation sublime et puissante
Rien n'est égal à ta grandeur ! (bis)
Dans les transports d'une âme pure
L'homme libre et victorieux
Adresse ses chants belliqueux
Au seul auteur de la Nature.
Français Républicains ! Dans ce jour solennel
Chantons le Créateur ! Célébrons l'Eternel !

(chœur : Français... etc.)

2^e strophe

Représentans d'un peuple libre
Incorruptibles Jacobins !
Vous placés dans leur équilibre
Les devoirs des Républicains. (bis)
Leur bonheur n'est plus un problème
Enflammés d'une sainte ardeur
Les expressions de leur cœur
S'élèvent vers l'Etre Suprême.
Français Républicains ! Dans ce jour solennel
Chantons le Créateur ! Célébrons l'Eternel !

(chœur : Français... etc.)

3^e strophe

Vaillants guerriers couverts de gloire
Frappés de mort les scélérats !
Sous vos drapeaux, à la victoire
La liberté conduit vos pas. (bis).
Que l'Anglais pétri d'arrogance
Dans son isle soit consigné
Et qu'il baisse un front consterné
Devant les héros de la France.
Français Républicains ! Dans ce jour solennel
Chantons le Créateur ! Célébrons l'Eternel !

(chœur : Français... etc.)

4^e strophe

O liberté ! Tu vas détruire
L'ambition de tes rivaux !
Les mers dont ils brigoient l'empire
Deviendront enfin leurs tombeaux. (bis)
Délivrés du joug britannique
Bientôt mille peuples divers
Vogueront en paix sur les mers
En bénissant la République.
Français Républicains ! Dans ce jour solennel
Chantons le Créateur ! Célébrons l'Eternel !

(chœur : Français... etc.)

5^e strophe

Ogresseurs lâches et perfides
Médités les * assassinats ? ... * seul espoir des
[étrangers (sic)]

Les vertus nous servent d'égides
Contre vos affreux attentats. (bis)
L'Etre Eternel par sa puissance
Des traîtres confond les desseins.
Et du poignard des assassins
Garantit l'homme sans défense.
Français Républicains ! Dans ce jour solennel
Chantons le Créateur ! Célébrons l'Eternel !

(chœur : Français... etc.)

Etre Eternel ! Reçois l'hommage
Des citoyens reconnoissants !
Tu nous inspires le courage
Qui nous fait dompter les tyrans. (bis)
Sur un peuple à tes lois fidèle
Ta bonté répand ses bienfaits ;
Il te doit ses brillans succès,
Et tu rends sa gloire immortelle !
Français Républicains ! Dans ce jour solennel
Chantons le Créateur ! Célébrons l'Eternel !

(chœur : Français... etc.)

Fin de l'hymne ».

HYMNE POPULAIRE
EN L'HONNEUR DE L'ÊTRE SUPRÊME

Pour la Fête du 20 Prairial.
Suivant le plan présenté par DAVID
à la Convention nationale et décrété le 18 flor. II,
par le C^{re} MOLINE, secrétaire greffier,
attaché à la Convention nationale.

Sur l'air : *Veillons au Salut de l'Empire*, etc.
Chez FRÈRE, passage du Saumon, rue Mont-
martre.

1 (Un Citoyen)

Sur les débris du diadème
Et du trône sanglant des rois,
Le peuple vers l'Etre Suprême
En ces lieux élève sa voix.
Liberté ! Liberté ! Tout doit céder à ta
[puissance !]
Heureux par toi, nous chantons dans ce jour
[tes bienfaits :]
La valeur et l'indépendance
Sont le partage des Français.

2 (Les pères et les Enfants)

En vain l'Europe réunie
Contre nous arme les tyrans :
Devant l'autel de la patrie
Le ciel écoute nos serments.
Liberté ! Liberté ! Que ton règne a pour nous
[de charmes !]
Heureux par toi, nous vaincrons nos cruels
[ennemis !]
Jurons de ne poser nos armes
Qu'après les avoir tous détruits.

3 (Les Jeunes Filles)

Partisans de la tyrannie
Ne souillez plus ce beau séjour !
Les deffenseurs de la Patrie

Sont seuls dignes de notre amour.
 Liberté! Liberté! Tu sçais triompher des
 Agens de Pitt! Courez tous lâchement les [despotes :
 [servir!
 Ce n'est qu'aux braves Sans-Culottes
 Que nous brulons de nous unir!
 4 (*Les Mères de Famille*)
 Après avoir purgé la terre
 Des satellites des tyrans :
 Un fils revenu chez son père
 Sera l'appui de ses vieux ans.
 Liberté! Liberté! Tu fais triompher la nature!
 Heureux enfant! Dans les bras de ton père [adoré
 Ton âme généreuse et pure
 Luy rendra ce devoir sacré.

5 (*Tous les Citoyens ensemble*)

Rassemble sur cette Montagne
 Au bruit éclatant de l'airain,
 Nous chantons la vertu, compagne
 D'un peuple auguste et souverain.
 Liberté! Liberté! Pendant cette fête civique
 Vos chants guerriers perceront jusqu'aux [voûtes du ciel!
 En célébrant la République
 Rendons hommage à l'Eternel ! (1).

45

On expose l'action courageuse du citoyen Vivien, maréchal à Bernay, qui a sauvé la vie au jeune citoyen Serant, qui alloit se noyer sans le secours de Vivien, qui s'est jeté tout habillé dans la rivière pour le sauver.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

46

Le tribunal criminel du département de la Nièvre écrit à la Convention pour lui faire part de l'indignation où l'a jeté la nouvelle de l'attentat commis sur les personnes de deux représentants du peuple. Les membres de ce tribunal jurent d'être inviolablement attachés à la Convention nationale, et vouent à l'exécution de tous les siècles les tyrans et les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[s.l. n.d.] (4).

« Représentans du peuple,

Un nouvel attentat vient d'être essuyé. Collot d'Herbois, ce vertueux montagnard de la Convention a failli être assassiné. Robespierre devait aussi tomber sous les coups du même assassin; heureusement que ni l'un ni l'autre

(1) D XXXVIII - 5 (Moline), (hymnes et original du p.v.).

(2) P.V., XXXVIII, 287. Bⁿ, 15 prair. ; J. Mont., n° 38.

(3) P.V., XXXVIII, 288. Bⁿ, 15 prair. (suppl^t).

(4) C 305, pl. 1146, p. 11.

n'ont péri. Nous nous en réjouissons et nous félicitons la Convention nationale des mesures actives qu'elle a prises pour traduire sur le champ au tribunal révolutionnaire le scélérat Lamiral.

Le tribunal criminel du département de la Nièvre, assure la Convention nationale qu'il ne cessera de surveiller les ennemis de la liberté; il y a quelque temps que deux de ces monstres, ex-prêtres lui furent renvoyés par le montagnard Pointe pour être jugés révolutionnairement; la hache nationale en a fait justice.

Le même tribunal jure de nouveau d'être inviolablement attaché à la Convention nationale, d'exécuter et faire exécuter ses lois ainsi que les décisions de ses comités de salut public et de sûreté générale.

Et voue la mort à tous les tyrans et aux conspirateurs.

Vive la République! Vive la Montagne!»

GRILLIER (*présid.*), PASSOT, DUHAUMONT, DURAND, PIVEANT (*greffier*).

47

Les membres de la société populaire de Josselin (1) écrivent à la Convention et la prient de purger le territoire de la République des aristocrates qui en salissent le sol dans le château de cette commune, en les faisant juger. Envoyez cette exécration cargaison à Madagascar; la terre des hommes libres ne doit pas être souillée par la présence des esclaves. Continuez vos glorieux travaux, et comptez sur notre dévouement; nos cœurs, nos bras, tout est à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Josselin, 4 prair. II] (3).

« Républicains représentans,

Purgez le territoire de la République de tous ses ennemis intérieurs. Le château de cette commune est rempli de détenus. Il sert d'entrepôt à la marchandise aristocratique et fanatique.

Délivrez nous de ces monstres. Faites les promptement juger. Envoyez cette exécration cargaison de gens suspects à Madagascar.

La terre des hommes libres ne doit pas être souillée par la présence des esclaves. Continuez vos glorieux travaux et comptez sur notre dévouement. Nos cœurs, nos bras, tout est à la patrie. Salut en la République ! »

CHAMPEAUX (*présid.*), HOUBINE [et 1 page de signatures illisibles].

48

Le conseil-général de la commune d'Orléans (4) rend grâce au génie tutélaire de la France, qui a sauvé deux représentants. C'est donc

(1) Morbihan.

(2) P.V., XXXVIII, 288. Bⁿ, 15 prair. (suppl^t) ; J. Sablier, n° 1356.

(3) C 306, pl. 1159, p. 21.

(4) Loiret.